



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 28 JANVIER 2026

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 28 janvier à 15 h, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Charles Bélanger, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Madame Marie-Elaine Pitre, mairesse	Ville de Rosemère
Madame Jean-René Labelle, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

Formant quorum sous la présidence de la Préfète, Madame Liza Poulin, mairesse de Ville de Blainville.

#### Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
---	------------------------------

2026-01-01

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 28 janvier 2026 soit ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-02

#### OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 28 janvier 2026 soit réouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-03

#### OBJET : Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2026-01-04

**OBJET: Adoption – Ordre du jour**

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant le point 9.7

1. Ouverture et suspension de l'assemblée
2. Réouverture de l'assemblée
3. Période de questions
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025
6. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
  - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : PPCMOI résolution # 2025-12-395
    - ii. Ville de Sainte-Thérèse : #1200-91 N.S.
  - 6.2. **Résolution** – Convention entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Projet Appréciation/évaluation et traitement des risques d'inondations fluviales sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville – Autorisation de signature
  - 6.3. **Résolution** – Dépôt de la programmation de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du Programme « Accélérer la transition climatique locale » — Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat.
7. Développement Économique, Entrepreneurial et d'économie sociale
  - 7.1. **Dépôt** – Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité investissement commun 2025
  - 7.2. **Résolution** – Octroi du mandat de réalisation de la planification stratégique du service de développement économique à l'entreprise Coboom
  - 7.3. **Résolution** – Demande de dérogation – Prêt COV19FU-062STE
  - 7.4. **Résolution** – Demande de dérogation – Prêt COVFU-150ROS
  - 7.5. **Dépôt** – Adoption de la déclaration de principe dans le cadre de l'entente Programme d'appui à la collectivité (PAC)
8. Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)
  - 8.1. **Résolution** – Adoption d'un avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire des Laurentides 2022-2025
  - 8.2. **Résolution** – Soutien à l'événement Le Logement des Aînés : un défi collectif, des solutions à bâtir
9. Gestion administrative, financière et du personnel
  - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 28 janvier 2026
  - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 11 décembre 2025 au 28 janvier 2026
  - 9.3. **Résolution** – Ressources humaines – Embauche – Adjointe administrative – Direction générale - Ratification de la décision du directeur général
  - 9.4. **Résolution** – Octroi de mandat - Accompagnement stratégique en reddition de comptes et performance financière – Ratification de la décision du directeur général (Asselin & Greene CPA Inc.)
  - 9.5. **Résolution** – Renouvellement de mandat à IVÉO – Accompagnement Signature Innovation FRR - Volet 3
  - 9.6. **Résolution** – Nomination d'un membre du conseil à titre de délégué de la MRC auprès d'Odyscène
  - 9.7. **AJOUT – Résolution** – Dénonciation des compressions au programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) et demande de reconnaissance des besoins de rattrapage des territoires en matière de transport collectif



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

10. Sécurité incendie/sécurité civile
  - 10.1. **Résolution** – Ratification de la décision du Directeur général - Octroi de mandat - Madame Elisabeth Lanoie - Comité en sécurité civile de la MRC
11. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-05

**OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025**

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-06

**OBJET: Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté la résolution N° 2025-12-395 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Thérèse a présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit le règlement N° 1200-91;

**ATTENDU QU'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les suivantes :

**Sainte-Anne-des-Plaines  
PPCMOI (Résolution 2025-12-395)  
271, Rang Lepage**

**Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) :** Résolution portant le numéro PPCMOI 2025-12-395 situé au 271, Rang Lepage, afin de :

- Permettre dans un lot situé en zone agricole l'usage dérogatoire « Autres services de travaux spécialisés de construction » 6649-C10 (commerce lourd et activités para industrielle) en remplacement de l'usage « Entrepôt pour le transport par camion » 4221-I3 (Industrie lourde) dérogatoire et protégé par des droits acquis.
- Permettre certaines dérogations en lien :
  - Le revêtement des aires de stationnement et allées d'accès;
  - L'aménagement de bordures au pourtour des aires de stationnement et allées d'accès;
  - L'absence d'aire de chargement et de déchargement.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### Sainte-Thérèse Règlement N° 1200-91 N.S

#### Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 1200 de zonage et ses amendements afin de :

- Modifier la grille des spécifications de la zone commerciale C-149 pour y autoriser spécifiquement l'usage C10-01-10 « Laboratoire occupant 150 m<sup>2</sup> ou plus de superficies de plancher ».

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** la Résolution N° 2025-12-395 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit et est réputée conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-Thérèse a présenté, soit le règlement N° 1200-91 N.S soit et est réputé conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-07

**OBJET :** Convention entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Projet Appréciation/évaluation et traitement des risques d'inondations fluviales sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville – Autorisation de signature

**ATTENDU QUE** des risques d'inondation sont présents sur le territoire de la MRC notamment concernant les rivières des Mille Îles, aux Chiens et Mascouche;

**ATTENDU QUE** le Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations permet aux municipalités régionales de comté (MRC) de se doter d'un plan de gestion des risques liés aux inondations;

**ATTENDU QUE** l'élaboration d'un tel plan est normalement à la charge financière de la MRC concernée;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) propose de financer un projet similaire au plan de gestion des risques liés aux inondations, à l'échelle des MRC de L'Assomption, Les Moulins, Roussillon, Thérèse-De Blainville et Vaudreuil-Soulanges, dans une perspective d'harmonisation et de cohérence métropolitaine;

**ATTENDU QUE** la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sera responsable de la réalisation du projet proposé par le MAMH;

**ATTENDU QUE** les MRC de L'Assomption, Les Moulins, Roussillon, Thérèse-De Blainville et Vaudreuil-Soulanges seront les bénéficiaires de cette démarche;

**ATTENDU QUE** le financement est assuré à 100% par le MAMH;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** le projet répond à plusieurs cadres de référence, notamment les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) plus spécifiquement les attentes 1.2.1 et 1.2.2 ainsi que la Loi sur la sécurité civile afin de favoriser la résilience aux sinistres et venir en appui des plans de gestion des risques;

**ATTENDU QUE** les membres représentants des villes ont exprimé un intérêt pour que l'élaboration du projet soit effectuée par la CMM à des fins d'harmonisation;

**ATTENDU QU'**une lettre administrative d'intention de participation et de collaboration au projet de la part de la MRC a été acheminée au MAMH le 9 décembre 2025;

**ATTENDU QUE** le MAMH aura la charge administrative du projet (mandats, reddition de comptes, etc.) et qu'il sera l'approbateur final de l'atteinte des objectifs de la convention et de la reddition de compte fournie par la CMM.

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filions  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, la convention de collaboration relative à l'élaboration du projet appréciation/évaluation et traitement des risques d'inondations fluviales sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville concernant les rivières des Mille Îles, aux Chiens et Mascouche ainsi que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-08

**OBJET :** Dépôt de la programmation de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du Programme « Accélérer la transition climatique locale » — Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a reçu par lettre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) datée du 4 juin 2024, l'approbation de ses documents comme « Plan climat partiel » permettant le dépôt de projets dans le cadre d'appels à programmation du programme ATCL-Volet 2— Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat Dépôt de la programmation.

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a pris connaissance du Guide du programme Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville en collaboration avec ses villes constituantes a élaboré une programmation de quinze (15) projets;

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme;

**QUE** le conseil donne toute la latitude nécessaire à M. Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, quant au fait d'ajouter et/ou de modifier les projets de la programmation



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

dans le but de rendre cette dernière complète et conforme aux exigences du programme, et ce, compte tenu des délais impartis;

**QUE** le conseil atteste que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

**QUE** le conseil s'engage à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la MRC de Thérèse-De Blainville ou aux projets de la programmation;

**QUE** le conseil s'engage, si une aide financière est obtenue, à ce que la MRC de Thérèse-De Blainville paie tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise M. Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** soient transmises à la ministre des Affaires municipales une copie certifiée de la présente résolution et la liste des projets autorisés par le conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-09

**OBJET :** **Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité investissement commun 2025**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, cinq comptes rendus préparés et présentés aux membres du comité d'investissement commun FLI/FLS, lesquels sont versés aux archives

2026-01-10

**OBJET:** **Octroi du mandat de réalisation de la planification stratégique du service de développement économique à l'entreprise Coboom**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) octroie un montant de 30 000 \$ à la MRC dans le cadre du volet 2 du Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE);

**ATTENDU QUE** la MRC a réservé au service de développement économique, entrepreneurial et d'économie sociale (SDEE) un montant de 20 000 \$ dans son budget pour la réalisation de cette planification stratégique, et ce, à même le volet 2 du FRR 2026-2027;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Coboom fut un des deux soumissionnaires parmi les sept (7) invités dont le pointage minimal requis fut atteint et qu'il fut le plus bas soumissionnaire au niveau de la proposition financière;

**ATTENDU QUE** Coboom jouit d'une excellente réputation (elle est, entre autres, certifiée B Corp), qu'elle a réalisé plusieurs mandats pour les MRC du Québec ainsi que pour l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la MRC a préparé un devis d'appel d'offres public selon le mode de grille de pondération incluant le prix (une seule étape) conforme aux dispositions de la gestion des contrats publics;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres sur invitation a été envoyé le 16 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** les firmes suivantes ont été sollicitées :

- Mallette;
- Coboom;
- GDAEC;
- Groupe Industria;
- Massie stratégiste;
- L'atelier urbain;
- BF stratégies/Conseils stratégiques en planification.

**ATTENDU QUE** trois (3) firmes ont répondu à l'appel, à savoir :

- Mallette;
- Coboom;
- Groupe Industria.

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi, les trois (3) soumissions reçues ont été ouvertes (1ère enveloppe) publiquement à la MRC le 10 novembre 2025 à 11 h 01;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a procédé à l'analyse de deux des trois soumissions reçues (celle du Groupe Industria étant incomplète), lors d'une rencontre tenue en présentiel en date du 20 novembre 2025 au siège social de la MRC et par le biais de l'application ZOOM;

**ATTENDU QU'**à l'issue de la séance de travail du comité de sélection, le pointage intérimaire suivant a été attribué aux firmes soumissionnaires :

- Mallette : 88,0 %
- Coboom : 76,2 %

**ATTENDU QU'**en raison des résultats au pointage calculé conformément à la grille d'évaluation et en raison de tous les critères évalués (incluant la compréhension du mandat, la capacité de la firme à œuvrer dans un environnement politique complexe, l'expérience de la firme et de l'équipe attirée et le coût de réalisation), le comité de sélection recommande d'octroyer le mandat de services professionnels pour la réalisation d'une planification stratégique du service de développement économique à la firme Coboom;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 26 329 77.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville octroie à la firme Coboom le mandat de services professionnels pour la réalisation de la planification stratégique du service de développement économique, conformément aux conditions de l'appel d'offres sur invitation lancé le 16 octobre 2025 par la MRC de Thérèse-De Blainville, pour un coût total de 49 640,46 \$, taxes incluses;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de services ainsi que tout document requis à cette fin;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26 329 77.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-11

**OBJET: Demande de dérogation – Prêt COV19FU-062STE**

**ATTENDU** la convention du prêt PAUPME conclue d'une part entre la MRC et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et d'autre part entre la MRC et le bénéficiaire dans le cadre du prêt COV19FU-062STE;

**ATTENDU QUE** les douze (12) mois de moratoire permis par le PAUPME ont été utilisés par les actionnaires de l'entreprise;

**ATTENDU QUE** l'intermédiaire/actionnaire de l'entreprise s'est dit confiant de rembourser les montants mentionnés précédemment;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle,  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général à accorder une dérogation permettant à la MRC de prélever des mensualités de 1 082,97 \$ dans le compte courant lié au dossier COV19FU-062STE, au lieu du montant régulier de 1 916,45 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-12

**OBJET: Demande de dérogation – Prêt COVFU-150ROS**

**ATTENDU QUE** la période des fêtes a généré des revenus nettement inférieurs aux prévisions;

**ATTENDU** les difficultés financières continues de l'entreprise et son niveau constant de très faible liquidité;

**ATTENDU QUE** les douze (12) mois de moratoire permis par le programme ont été épuisés par le bénéficiaire;

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale à accorder une dérogation aux entrepreneurs liés au dossier COV19FU-150ROS par le versement d'un montant de 200 \$ par mois du 15 février 2026 au 15 mai 2026 inclusivement, pour ensuite réévaluer la situation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-13

**OBJET: Adoption de la déclaration de principe dans le cadre de l'entente Programme d'appui à la collectivité (PAC)**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, l'adoption de la déclaration de principe dans le cadre de l'entente du Programme d'appui à la collectivité (PAC) « Notre engagement pour le Vivre-



N° de résolution  
ou annotation

2026-01-14

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ensemble », incluant la déclaration de principe annexée, laquelle est versée aux archives du dossier.

**OBJET: Adoption d'un avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire des Laurentides 2022-2025**

**ATTENDU QUE** l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire des Laurentides 2022-2025 actuelle se termine le 31 mars 2026;

**ATTENDU QUE** les partenaires municipaux et gouvernementaux souhaitent prolonger l'entente jusqu'au 30 septembre 2026 et que cette prolongation permettra de compléter la mise en place d'une nouvelle entente sectorielle avant le 30 septembre 2026;

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, ledit avenant ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**QUE** le conseiller aux dossiers sectoriels : Bioalimentaire – Développement social - Récrotourisme soit désigné à titre de représentant de la MRC auprès du comité directeur de l'entente susmentionnée dans le cas de la non-disponibilité du directeur général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-15

**OBJET: Soutien financier à l'événement le logement des aînés : Un défi collectif - Des solutions à bâtir**

**ATTENDU QUE** la MRC a adopté son Plan d'action de la politique de développement social 2026-2030 lors de la séance du conseil du 10 décembre 2025;

**ATTENDU QUE** le plan d'action en développement social prévoit des actions pour soutenir la Table de concertation des Aînés de Thérèse-De Blainville et les initiatives favorisant l'accès au logement;

**ATTENDU QUE** la Table action sociale (TAS) de la MRC a adopté une recommandation lors de sa rencontre du 15 janvier 2026;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général d'accorder un soutien financier de 300 \$ aux organisateurs de l'événement Le logement des aînés : un défi collectif, des solutions à bâtir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2026-01-16

**OBJET: Liste de la correspondance au 28 janvier 2026**

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 28 janvier 2026 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2026-01-17

**OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 11 décembre 2025 au 28 janvier 2026**

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** les comptes payés et à payer au montant de 783 095,43 \$ pour la période du 11 décembre 2025 au 28 janvier 2026 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-18

**OBJET: Ratification de la décision du directeur général – Ressources humaines – Embauche – Adjointe administrative – Direction générale**

**ATTENDU QUE** le poste d'adjointe administrative rattachée à la direction générale de la MRC est vacant à la suite de la désignation de madame Nathalie Boulianne par le directeur général au poste de cheffe du service des finances et de la comptabilité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer le poste de madame Nathalie Boulianne, adjointe administrative – Direction générale, tel que précisé dans la résolution N° 2025-08-211;

**ATTENDU** l'expérience de madame Doreen Perreault au sein du CPERL et sa connaissance des organisations municipales et para municipales;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC ratifie la décision de la direction générale visant l'embauche de madame Doreen Perreault à titre d'adjointe administrative du directeur général de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-19

**OBJET: Ratification de la décision du directeur général - Octroi de mandat – Accompagnement stratégique en reddition de comptes et performance financière – (Asselin Greene CPA Inc.)**

**ATTENDU** la résolution N° 2025-08-211 visant la réorganisation interne de la MRC;

**ATTENDU** la résolution N° 2025-09-230 octroyant un mandat à Asselin & Greene CPA Inc.;

**ATTENDU** le besoin de coaching et d'accompagnement stratégique pour le duo Boulianne/Toffoun;

**ATTENDU** l'offre de services reçue de Asselin & Greene CPA Inc.;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la prévision budgétaire pour l'année 2026;

**ATTENDU QUE** la firme Asselin & Greene CPA Inc. accepte le mandat de la MRC;

**ATTENDU QU'**il est recommandé de maintenir le soutien en comptabilité par le biais d'une banque d'heures forfaitaires, d'un montant maximal de 25 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, pour les services suivants :

- Redditions de comptes
  - Accompagnement dans la préparation et le suivi des redditions de comptes liées aux programmes de subventions
- Fin d'année financière 2025
  - Clôture de l'exercice 2025 (écritures de régularisation, production de T4, comptabilisation selon les normes comptables en vigueur)
  - Préparation du dossier de fin d'année et de l'audit Collaboration avec les auditeurs externes
- Suivi opérationnel et accompagnement
- Optimisation des outils et fichiers de travail
- Coaching et soutien à l'équipe financière en place
- Accompagnement à la production des états financiers trimestriels

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général de retenir les services de la firme Asselin & Greene CPA inc. pour un taux horaire de 175 \$ / h plus taxes sous forme de banque d'heures forfaitaires ne dépassant pas 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-20

**OBJET:           Renouvellement de mandat à IVÉO – Accompagnement signature  
innovation Fonds Régions et Ruralité Volet 3 (FRR – Volet 3)**

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville bénéficie d'une Signature Innovation dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR), intitulée L'application de l'intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM);

**ATTENDU QUE** Technopôle IVÉO accompagne la MRC dans le processus de réalisation et de suivi dudit projet;

**ATTENDU QUE** les deux partenaires se déclarent satisfaits de leur collaboration et souhaitent conclure une entente à cet effet;

**ATTENDU QUE** ladite entente de collaboration prévoit notamment les engagements suivants :

- **La MRC de Thérèse-De Blainville s'engage à :**
  - Favoriser l'adhésion, l'engagement et la participation des municipalités participantes aux projets issus du programme « *Signature Innovation* »;
  - Faciliter l'accès aux ressources et aux expertises pertinentes à la bonne réalisation du programme;
  - Participer aux activités, rencontres et comités de travail visant la réalisation des projets issus du programme;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Agir en tant qu'ambassadeur et contribuer au rayonnement de l'initiative partout au Québec;
- Acquitter les frais de service d'IVÉO relatifs à l'accompagnement décrit ci-dessous, ces frais s'élevant à 34 492,50 \$ plus taxes pour l'année 2026.

➤ **Technopôle IVÉO s'engage à :**

- Soutenir la MRC durant l'année 2026 dans le cadre du programme « Signature Innovation », notamment au moyen d'un accompagnement administratif, technique et réputationnel;
- Identifier et préparer des entreprises innovantes pertinentes pour répondre aux objectifs du programme;
- Organiser et animer des rencontres entre les entreprises et les villes participantes au programme;
- Favoriser les discussions visant à formaliser des projets entre les entreprises et les villes participantes;
- Animer différentes rencontres de mobilisation des acteurs;
- Assurer le suivi des projets financés et en évaluer les impacts;
- Contribuer au rayonnement de l'initiative et au partage des apprentissages

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général à conclure une entente de partenariat entre la MRC de Thérèse-De Blainville et Technopôle IVÉO pour une somme de 34 492,50 \$ plus les taxes pour l'année 2026;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, tout document requis dans le cadre de ladite entente de partenariat;

**QUE** les crédits budgétaires soient déduits à même le volet 3 du Fonds régions et ruralité, au poste budgétaire N° 26 357 44.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-21

**OBJET: Nomination d'un membre du conseil à titre de délégué de la MRC auprès d'Odyscène**

**ATTENDU** la refonte des règlements généraux d'Odyscène adoptée lors de l'assemblée générale annuelle 2025, laquelle a notamment entraîné une révision de la composition de son conseil d'administration;

**ATTENDU** que cette révision prévoit désormais un siège réservé à un représentant de la MRC de Thérèse-De Blainville au sein du conseil d'administration d'Odyscène;

**ATTENDU** l'importance pour la MRC de Thérèse-De Blainville d'assurer une représentation adéquate au sein des instances décisionnelles d'organismes culturels d'intérêt régional;

**ATTENDU** les Règlements 18-01 et 18-02 relativement aux modes de rémunérations des membres du conseil de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville nomme Madame Marie-Elaine Pitre, Mairesse de la Ville de Rosemère à titre de représentante de la MRC au conseil d'administration d'Odyscène;

**QUE** cette nomination soit effective à compter de son adoption et valide pour la durée prévue aux règlements généraux de l'organisme;

**QU'**une « allocation de présence pour service rendu à la MRC » représentant l'équivalent de « l'allocation de présence à une séance d'un comité ou d'une commission de la MRC ou à une séance d'un organisme supramunicipal » sera donc versée aux délégués de la MRC auprès du CA d'Odyscène;

**QUE** le directeur général soit autorisé à transmettre la présente résolution à Odyscène et à poser tout geste requis pour en assurer la mise en œuvre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-22

**OBJET: Dénonciation des compressions au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) et demande de reconnaissance des besoins de rattrapage des territoires en matière de transport collectif**

**ATTENDU QUE** le transport collectif constitue un levier essentiel de développement économique, social et environnemental pour les municipalités et les régions du Québec, et qu'il contribue directement à la qualité de vie, à l'attractivité du territoire et à la mobilité durable de la population;

**ATTENDU QUE** plusieurs territoires, dont ceux de la MRC de Thérèse-de-Blainville, présentent un important rattrapage à réaliser en matière de financement du transport collectif, d'offre de service et de capacité à répondre aux besoins croissants d'une population en constante évolution;

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) est un outil fondamental permettant aux municipalités et aux organismes de transport de maintenir et de développer des services adaptés aux réalités locales;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a confirmé le renouvellement du PADTC après plus d'un an d'attente, tout en annonçant sans préavis une compression majeure d'environ 200 millions de dollars, compromettant ainsi la planification financière et opérationnelle des municipalités;

**ATTENDU QUE** les règles de remboursement du programme ont été modifiées rétroactivement pour des dépenses déjà engagées en 2025, alors que les budgets municipaux de l'année 2026 étaient déjà adoptés, plaçant les municipalités et les organismes de transport collectif dans une situation d'incertitude financière;

**ATTENDU QUE** ces compressions et changements de règles affectent directement la capacité des gouvernements de proximité à offrir des services de transport collectif fiables, accessibles et suffisants, et risquent d'entraîner des réductions de services au détriment de la population;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a publiquement dénoncé ces compressions et réitéré la nécessité d'un financement durable, prévisible et cohérent du transport collectif sur l'ensemble du territoire québécois;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-de-Blainville partage les préoccupations exprimées par l'UMQ et considère que les décisions actuelles du gouvernement du Québec vont à



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

l'encontre des objectifs de mobilité durable, de lutte aux changements climatiques et de développement régional équilibré;

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** le Conseil de la MRC de Thérèse-de-Blainville dénonce formellement les compressions imposées au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) ainsi que les modifications rétroactives aux règles de remboursement;

**QUE** la MRC demande au gouvernement du Québec de rétablir intégralement les sommes retranchées au PADTC et de lever les nouvelles contraintes qui freinent le maintien et le développement des services de transport collectif;

**QUE** la MRC demande au gouvernement du Québec de reconnaître explicitement que plusieurs territoires et régions, dont la MRC de Thérèse-De Blainville, doivent effectuer un rattrapage significatif en matière de financement, d'offre de service en transport collectif et de réponse aux besoins croissants de la population;

**QUE** la MRC demande la mise en place d'un financement du transport collectif qui soit durable, prévisible et adapté aux réalités territoriales, afin de permettre une planification à long terme et une offre de service stable pour les citoyens;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre des Transports et de la Mobilité durable, au ministre des Affaires municipales, aux députés concernés, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux MRC et municipalités du Québec;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-23

**OBJET: Ratification de la décision du Directeur général – Octroi d'un mandat Madame Élisabeth Lanoie – Comité en sécurité civile (CSC) de la MRC**

**ATTENDU** la mission et les objectifs du comité de sécurité civile (CSC) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** le mandat de la responsable du comité en sécurité civile, madame Élisabeth Lanoie, est arrivé à échéance le 31 décembre 2025;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général d'octroyer un nouveau mandat, dans le cadre du projet lié au volet 2 du FRR, jusqu'au 31 décembre 2026, et ce, selon les mêmes conditions et modalités;

**ATTENDU QUE** le mandat ad hoc ne peut excéder cent trente (130) heures d'ici le 31 décembre 2026, au taux de 150 \$ l'heure;

**ATTENDU QUE** le mandat de madame Élisabeth Lanoie pourrait se prolonger au 31 décembre 2028 en fonction des attentes de la MRC et du ministère de la Sécurité publique et qu'un examen annuel par la direction générale et les membres du conseil précédent le renouvellement de tout mandat;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** les frais reliés aux déplacements, stationnements, hébergements, repas seront facturés en sus;

**ATTENDU QUE** les frais engendrés pour les formations spécialisées aux élus et aux organismes communautaires sont sous la responsabilité de la MRC de Thérèse-De Blainville.

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 26 304 42.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ratifie la décision du directeur général d'octroyer un nouveau mandat à madame Élisabeth Lanoie, à titre de responsable du comité en sécurité civile, jusqu'au 31 décembre 2026, et ce, selon les conditions et modalités recommandées;

**QUE** madame Élisabeth Lanoie, dans le cadre de cette fonction, agira sous l'autorité du directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N°22 304 42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-01-24

**OBJET: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**DE** lever la présente réunion à 18 heures 10 minutes

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Liza Poulin  
Préfète

Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.  
Directeur général et Greffier-trésorier

28 janvier 2026

**Certificat de disponibilité de fonds :**



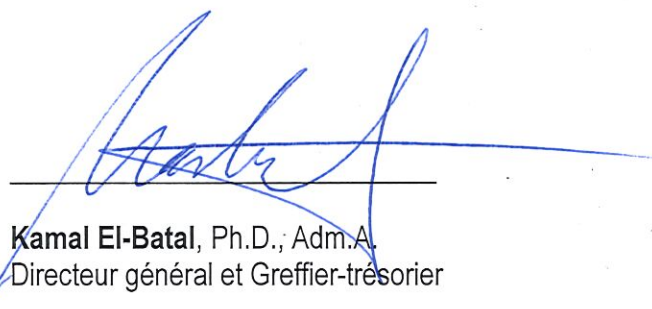
N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2026-01-01 à N° 2026-01-24 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 28 janvier 2026.

Émis le 28 janvier 2026 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.



**Kamal El-Batal**, Ph.D.; Adm.A.  
Directeur général et Greffier-trésorier